

délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 519/2025

OBJET : Convention
de partenariat
'Vignobles et
découvertes'

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Bernard GOJJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES,
Monsieur Louis Henry ALIX, Délégué suppléant de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :

Axe D – Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés – FA 4 – Valoriser le lien entre paysages et produits locaux

L'activité agricole participe à la qualité des paysages du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et à sa notoriété. Dans le cadre de son programme d'actions et de Natura 2000, le Grand Site accompagne les agriculteurs afin de conforter une activité agricole dynamique et respectueuse de la biodiversité. Le Grand Site valorise les actions territoriales permettant de faire le lien entre paysages et produits locaux. L'action « Valoriser le lien entre paysages et produits locaux » prévoit que le Grand Site participe aux démarches d'animation agro-touristique comme le label « Vignobles et Découvertes » porté par le Pays Cœur d'Hérault. A ce titre, il est signataire de la convention de partenariat triennale « Vignobles et découvertes ». En 2025, le Pays Cœur d'Hérault renouvelle la démarche de labélisation « Vignobles et découvertes » et invite ses partenaires à renouveler la convention de partenariat pour 3 ans.

La convention expose les modalités du partenariat entre le Pays Cœur d'Hérault et le Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze :

- Pour le Grand Site : prôner et pratiquer une consommation responsable et locale ; valoriser les produits locaux auprès des visiteurs, communiquer sur les partenaires du réseau, participer au moins une fois par an à une action organisée par le pilote.

- Pour le Pays Cœur d'Hérault, en sa qualité de porteur du label « Vignobles et découvertes » pour la Destination : animer le réseau, fournir les éléments de communication, valoriser les membres, promouvoir la Destination, informer sur les services proposés, ...

La convention est conclue pour une durée de 3 ans (Règlement d'usage en annexe).

Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :

Affichée le :

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE

Madame la Présidente à signer la Convention partenariale « Vignobles et Découvertes ».

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 28 Mars

Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site